



## **La question du handicap dans l'expertise internationale. Plaidoyer pour l'inscription du handicap dans une conception transversale de l'expertise.**

### **Des approches et une expertise historiquement cloisonnées.**

Les questions liées au handicap ont longtemps fait l'objet d'approches spécifiques et fragmentaires dans l'action publique des Etats et de la communauté internationale.

Cette situation était due à une conception discriminatoire du handicap, même si cette conception se voulait protectrice en ciblant une population spécifique et ses besoins considérés comme particuliers.

A titre d'exemple, très longtemps, la France a tardé à reprendre à son compte les théories et pratiques dominantes au plan international, et a poursuivi des politiques de substitution (un secteur spécialisé s'écartant des dispositifs de droit commun) ou de régulation (obliger les opérateurs, par exemple les entreprises à accueillir, sous peine de sanctions économiques, un quota de travailleurs handicapés), qui ont entravé l'émergence de véritables politiques de compensation, au sens du « *mainstreaming* », de la compensation généralisée, de la visée inclusive et non discriminatoire, qui prévalent aujourd'hui au plan mondial.

### **La situation des personnes handicapées dans le monde et en Europe**

Tout d'abord les faits : Le Rapport Mondial sur le handicap publié en 2011 par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Banque Mondiale estime le nombre de personnes handicapées à environ un milliard de personnes, soit environ 15% de la population mondiale. Le rapport montre par ailleurs que ces chiffres sont en augmentation et que les personnes handicapées sont parmi les groupes les plus vulnérables.

Il y a des personnes handicapées au sein de l'ensemble des groupes d'une population. La plupart d'entre elles n'a pas besoin d'installations spéciales, leurs besoins peuvent être satisfaits par les services ordinaires à travers la sensibilisation, le changement d'attitudes, et quelques ajustements pratiques. Les personnes handicapées ont les mêmes droits que tous d'accéder à la santé, l'éducation, aux transports, etc. et devraient être par conséquent être incluses et bénéficier du développement comme les autres.

### **Pourquoi cette thématique est importante :**

Les personnes handicapées constituent ainsi la plus grande minorité du monde. 8 personnes handicapées sur 10 vivent dans des pays en développement. Trop souvent oubliées des actions de coopération internationale, les personnes handicapées ont peu accès aux services de bases, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale, aux transports et aux loisirs... Elles sont généralement sans revenu, et comptent parmi les plus pauvres. Lorsqu'une crise survient, les

---

1 Comme en France, ces estimations montrent que la question (au plan démographique du moins) ressemble à un iceberg : la partie émergée, constituée des personnes reconnues comme handicapées par les instances compétences, détermine une offre conçue pour elle, et ne tenant pas compte des besoins et attentes de la partie immergée !

personnes handicapées sont souvent des victimes invisibles et oubliées, laissées dans une situation très précaire.

### Quelques chiffres: Prévalence du handicap

**Données globales :** 10 % de la population mondiale (650 millions de personnes) serait handicapée. Cette tranche de la population constitue la plus grande minorité dans le monde (ONU). Selon les données du rapport mondial de l’OMS, environ 785 millions (15,6 %) de personnes âgées de 15 ans et plus vivent avec un handicap, tandis que les estimations de la charge mondiale de morbidité avancent un chiffre aux alentours de 975 millions (19,4 %). Parmi elles, 110 millions de personnes (2,2 %) ont de très grandes difficultés fonctionnelles, et 190 millions (3,8 %) ont un « handicap sévère » équivalant à des déficiences provoquées par des problèmes de santé comme la quadriplégie, la dépression sévère ou la cécité. Le handicap touche environ 95 millions d'enfants de 0 à 14 ans (5,1 %), dont 13 millions (0,7 %) avec un handicap sévère.

- 80 % des personnes handicapées vivent dans les pays en voie de développement (PNUD)
- 45 pays seulement, dans le monde, ont une législation non discriminatoire ou en lien avec le handicap.
- Dans les pays en voie de développement, 90 % des enfants handicapés n'ont pas accès à l'école (UNESCO).
- Le taux d'analphabétisme dans le monde est 97 % pour les adultes handicapés et 99 % pour les femmes handicapés (PNUD).
- Sur la totalité des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 1/5 est une personne handicapée (Banque Mondiale).
- Dans les pays en voie de développement, 80 % des personnes handicapées vivent avec moins de 1 euro par jour (1,5 \$) (HELSINKI UNIVERSITY, 2005)
- Dans les pays en voie de développement, 80 % des personnes handicapées ne travaillent pas. Les employeurs pensent souvent qu'ils n'ont pas les compétences ou sont dans l'incapacité de travailler (OIT).
- Les femmes handicapées sont confrontées à plusieurs obstacles résultant d'une double exclusion car elles sont des femmes et elles sont handicapées.
- 80% des personnes handicapées vivant dans les pays en voie de développement sont exclues des programmes de prévention du VIH/Sida.
- 3 % seulement des personnes handicapées dans le monde reçoivent de l'information dédiée spécifiquement à leurs besoins.

### En Europe :

Le handicap, léger ou lourd, touche une personne sur six dans l’Union européenne (UE), soit environ 80 millions de personnes. Même si la situation des personnes handicapées est moins défavorable en Europe, bien que systématiquement en retrait par rapport à la population « ordinaire » tous les domaines de la vie sociale (travail, enseignement, accès à l’environnement et aux loisirs etc.), que dans les pays émergents ou en développement, parmi elles, beaucoup sont encore victimes de discriminations quotidiennes, comme le notait encore le Défenseur des Droits en France, puisque les plaintes pour discrimination émanant de personnes handicapées constituaient en 2015 la majorité de ses dossiers.

### Le handicap, une réalité qui affecte une population croissante.

Les chiffres sont à envisager à la hausse, à la suite de la croissance de la population et du processus de vieillissement. Une hausse qui s'explique également par la propagation rapide des maladies chroniques (comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, le cancer et les troubles de la santé mentale), mais aussi par les améliorations dans les méthodologies utilisées pour

diagnostiquer et mesurer le handicap Par ailleurs, quand une personne est touchée par le handicap, c'est toute sa famille qui est pénalisée (perte d'un revenu, exclusion, pauvreté). Ce sont donc 15% des habitants de la planète qui sont confrontés à des situations de handicap, quelle qu'en soit la sévérité. Les caractéristiques du handicap varient évidemment selon les pays, en fonction des problèmes de santé inhérents à chaque continent mais aussi à certains facteurs, notamment environnementaux, comme les accidents de la circulation, les catastrophes naturelles, les conflits, l'alimentation ou les toxicomanies.

### **La précarité est un facteur de handicap, ou un facteur aggravant.**

Les plus exclus du marché du travail sont majoritairement ceux qui ont des problèmes de santé mentale ou des déficiences intellectuelles. Globalement, tous rencontrent des obstacles pour accéder à des services que beaucoup d'entre-nous considèrent comme acquis depuis longtemps, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des transports mais aussi de l'information. Le handicap affecte en priorité, et de manière disproportionnée, les populations vulnérables. Les résultats de l'enquête indiquent une plus forte prévalence dans les pays à faible revenu.

On le voit, la question du handicap est devenue indissociable d'une approche intégrée et durable, dans tous les domaines de l'expertise.

### **Les politiques, programmes et financements internationaux.**

#### **Quelques indications sur les programmes au plan mondial**

Les Objectifs de Développement Durable pour les 15 prochaines années ont été adoptés par l'ONU en septembre 2015. Un tournant décisif pour les personnes handicapées dans le monde, jusqu'ici oubliées des politiques de développement et désormais prises en compte.

En 2000, l'ONU avait défini un cadre commun de développement mondial sur quinze ans. Traduit en « Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD), ce programme a permis des progrès remarquables contre la pauvreté et la faim dans le monde : la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de plus de moitié depuis 1990. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 1,8 milliard à 800 millions entre 1999 et 2015. Depuis 1990, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 %.

Mais ce cadre ne faisait jamais référence aux personnes handicapées.

Cette anomalie est désormais en voie d'être réparée. L'ONU s'engage à travers les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui prennent cette fois en compte les personnes handicapées, notamment dans quatre domaines : l'éducation, la lutte contre les inégalités, l'accès au travail et l'aménagement urbain.

Désormais, un pays qui souhaitera mettre en place ou financer un programme de développement devra s'assurer qu'il réponde aux besoins des personnes handicapées. Ces dernières, qui sont les mieux placées pour définir leurs besoins, seront enfin consultées par les autorités.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, par exemple, qui doivent devenir accessibles à tous, tout programme de construction d'écoles devra prévoir des infrastructures adéquates pour l'accès des personnes handicapées. De même, un État s'engage à développer des programmes scolaires s'adressant également aux élèves handicapés. Plus de politique d'aménagement des villes sans penser à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Plus aucune politique de l'emploi sans qu'elles y trouvent leur place.

### **Concernant plus particulièrement les enfants.**

L'UNICEF a publié il y a trois ans un rapport sur la situation des enfants handicapés. Le rapport, intitulé « The State of the World's Children 2013: Children with Disabilities » (La situation des enfants dans le monde en 2013 : les enfants handicapés), analyse la situation des enfants handicapés à l'échelle mondiale dans les domaines de l'éducation, la santé et l'inclusion sociale. Il fait également état des barrières civiques, sociales et culturelles auxquelles se heurtent les enfants handicapés, les empêchant d'exercer leurs droits et de participer pleinement à la société. Le rapport définit un programme d'action pour le développement de sociétés inclusives en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées. Il émet également des recommandations à l'intention des gouvernements, du secteur privé, des donateurs internationaux et autres parties prenantes en vue de consolider le programme.

**Le Partenariat des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées (UNPRPD) :** Six agences des Nations Unies (PNUD, le HCDH, l'UNICEF, l'OMS, l'OIT et le DAES) ont récemment établi un fonds multi - acteurs sur les droits des personnes handicapées appelé Partenariat des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées (UNPRPD). Ce fonds a été lancé le 8 Décembre 2011, à New York.

### **L'Union européenne s'est engagée résolument.**

Plusieurs programmes européens inclus dans le cadre financier actuel (2014-2020) peuvent concerner le handicap, dans un périmètre beaucoup plus large : ainsi, dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales, l'instrument de financement EASI qui complète le FSE en mettant l'accent sur des projets innovants de dimension européenne, également Erasmus +, nouveau programme de l'Union européenne (UE) pour l'éducation, la formation et la jeunesse et le Fonds asile, migration et intégration (FAMI).

On citera également les 440 millions d'euros sont consacrés à la thématique « Droits, égalité et citoyenneté ».

Plus spécifiquement l'Union européenne entend lutter contre les discriminations en complément des politiques nationales, très variables d'un Etat membre à l'autre. Dans ce cadre et pour améliorer et harmoniser la situation des personnes handicapées, l'Union a mis en place une législation et une stratégie sur l'égalité des chances. **Longtemps axée sur la reconnaissance et la protection des droits des personnes handicapées, la politique européenne s'oriente vers le refus de toutes les discriminations.** Ce changement d'orientation est initié, en 1997, par le traité d'Amsterdam qui contient une clause explicite de non discrimination en raison des handicaps. Adoptée le 7 décembre 2000, la Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit toute discrimination fondée sur le handicap (article 21). De même, elle reconnaît le droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et professionnelle et à la participation à la vie de la communauté (article 26). Pour renforcer les droits des personnes handicapées, l'Union européenne a ratifié le 5 janvier 2011 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH).

Trois programmes successifs sont venus compléter progressivement l'engagement européen sur la question du handicap :

- Emploi et handicap : le cadre général de la directive 2000. Aider les personnes handicapées à s'intégrer et à s'épanouir sur le marché du travail, les principaux objectifs de la directive 2000/78/CE incitent les Etats membres à respecter un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail des personnes handicapées.
- Un plan d'action intitulé « Egalité des chances pour les personnes handicapées » pour la période 2003-2010. L'objectif était de veiller à l'intégration des questions relatives au

handicap dans toutes les politiques de l'Union européenne ayant un impact potentiel sur la vie des personnes handicapées.

- A l'issue de cette échéance, la Commission européenne a renouvelé son engagement à travers une stratégie sur 10 ans qui encourage l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap. La « Stratégie handicap 2010-2020 » couvre de nombreux domaines. Son programme porte sur le renouvellement des compétences et des emplois en mettant à la disposition des Etats membres des analyses, des orientations politiques, des informations et d'autres formes d'aide. Cette stratégie est actuellement évaluée par une consultation initiée en toute fin de 2015.

### **Construire des partenariats pour se placer sur les programmes internationaux**

La Commission européenne intègre le handicap dans ses programmes d'action extérieure, dans des projets destinés par exemple à l'inclusion sociale et à l'insertion sur le marché du travail de populations défavorisées. Les projets peuvent ainsi viser les populations ayant une mobilité réduite et risquant d'être exclues du marché du travail. On trouve ainsi parmi les publications récentes des projets d'inclusion des handicapés en zones rurales en Afrique.

Le maniement concret de ces programmes est complexe pour les opérateurs de terrain, qui renoncent souvent à y accéder en raison de la difficulté à déployer l'ingénierie attendue, ou encore à cause des lourdeurs administratives et économiques. Au demeurant, les opérateurs spécialisés ne sont tout simplement pas informés de ces initiatives. C'est en particulier le cas lorsque les actions en matière de handicap sont intégrées dans des programmes connexes concernant la santé, l'éducation etc.

Ainsi, l'approche non discriminatoire du handicap, souhaitable en matière de politiques publiques, constitue une difficulté non négligeable pour les opérateurs et crée une forme de barrière d'accès aux financements. Il convient en effet de disposer d'une expertise spécifique pour participer à ce type de projets, ce qui plaide pour des coalitions d'acteurs.

Mai 2016

[www.idefie.org](http://www.idefie.org)